

VILLE DE BARLIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} décembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etai^{ent} présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Patrick CONSTANCE (procuration à M. le Maire), Sylvie MICHEL (procuration à G. DUMONT), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Rémy MAJORCZYK.

Objet : 2021-12/14 Prise en charge des frais relatifs à la sortie aux Châteaux de la Loire du 16 au 18 avril 2022

Monsieur Alain DUFRENNE est élu secrétaire de séance.

Madame MIKULA présente et donne lecture de la proposition de sortie de la Société SLEMBROUCK, sise à Fleurbaix 32 bis Grand Rue, pour la sortie aux Châteaux de la Loire du 16 au 18 avril 2022.

Pour un montant de 250,00 € T.T.C par personne comprenant l'hôtel, les petits déjeuners et les visites pour 1 car de 50 personnes. Possibilité d'une option repas à 25,00 € (soit 100,00 € pour 4 repas : Samedi soir, Dimanche midi et soir, Lundi midi). Le montant du contrat est de 12 500,00 € T.T.C avec acompte de 3 750,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la prise en charge des frais relatifs à cette sortie pour un montant de 250,00€ T.T.C. par personne pour les frais d'hôtels et entrées et petits déjeuners, avec possibilité d'une option de 4 repas pour 100,00 € pour un car de 50 personnes, avec acompte de 3 750,00 € T.T.C. pour un montant de contrat sans l'option de 12 500,00 € T.T.C.

Pour extrait conforme

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 15 décembre 2021

Le Maire,
J. DAGBERT



REÇU LE 16 DEC. 2021

